Cabinet TARTACÈDE-BOLLAERT
Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G. Associés
29, rue de la Fontaine au Roi - 75011 PARIS
T 01 44 79 00 44 F 01 44 79 00 22 W www.tartacede-bollaert.geometre-expert.fr
Agence secondaire : 11, rue André Chénier - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Fabian BOLLAERT
Géomètre-Expert DPLG - Diplômé de l'Institut de Topométrie
Chartered Surveyor MRICS
Membre de la Chambre Nationale des Experts en Copropriété
Membre de l'Ordre n° 5010
M fbollaert@tartacede-bollaert.geometre-expert.fr

Valérie TARTACÈDE-BOLLAERT
Géomètre-Expert DPLG - Diplômée de l'Institut de Topométrie
Chartered Surveyor MRICS
Membre de la Chambre Nationale des Experts en Copropriété
Membre de l'Ordre n° 5009
M vbollaert@tartacede-bollaert.geometre-expert.fr

Successeurs de Michel TARTACÈDE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Réception sur rendez-vous

PLISSON IMMOBILIER
SERVICE SYNDIC
Mme Maeva PLISSON
34, rue Eugène Flachat
75017 PARIS 17E

N° Dossier	**220790 / 21/422**
Devis N°D22041111	

DEVIS

Compte n°

Paris, le 26/04/2022.

Adresse des travaux : 138-140, rue de Crimée/4bis, rue Léon Giraud 75019 PARIS 19E

Objet : Etat Descriptif de Division Modificatif

Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
CHARGES DE CHAUFFAGE 1) Calcul des volumes chauffés Détermination, d'après mesurages sur place, des superficies privatives des lots desservis par le chauffage collectif, calculées conformément à la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 (loi Carrez) et à son décret d'application n° 97-532 du 23 mai 1997. Mesurage des hauteurs sous plafond pour calculs des volumes chauffés. Constatation du raccordement au système de chauffage collectif. Rédaction d'un tableau récapitulatif des superficies privatives et annexes des lots mesurés.				
Par m2 de superficie privative à mesurer et calculer	2,00	3000		6 000,00
Nota : Toute absence d'un occupant nécessitant un déplacement supplémentaire sera facturée en supplément : 150 € HT				
2) Calcul des charges chauffage • Achat et consultation de la fiche d'immeuble publiée au Service de la Publicité Foncière. • Achat des plans annexés au Règlement de Copropriété au successeur du notaire rédacteur (les éventuels frais de reproduction de plans seront à régler par la copropriété). • Achat des éventuels modificatifs non fournis par le syndic (les éventuels frais de reproduction d'actes seront à régler par la copropriété). • Étude de l'État Descriptif de Division d'origine, de ses plans et de ses modificatifs. Détermination, à partir des volumes chauffés calculés au 1), d'une nouvelle grille de répartition des charges de chauffage, calculée conformément à l'article n° 10 de la loi du 10 juillet 1965. Rédaction de la description des frais et équipements concernés par la répartition.				

Date, « Bon pour accord » et signature.
Proposition valable 30 jours

Montant HT	
Total TVA 20%	
Total TTC €	

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Cabinet TARTACÈDE-BOLLAERT
Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G. Associés
29, rue de la Fontaine au Roi - 75011 PARIS
T 01 44 79 00 44 F 01 44 79 00 22 W www.tartacede-bollaert.geometre-expert.fr
Agence secondaire : 11, rue André Chénier - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Fabian BOLLAERT
Géomètre-Expert DPLG - Diplômé de l'Institut de Topométrie
Chartered Surveyor MRICS
Membre de la Chambre Nationale des Experts en Copropriété
Membre de l'Ordre n° 5010
M fbollaert@tartacede-bollaert.geometre-expert.fr

Valérie TARTACÈDE-BOLLAERT
Géomètre-Expert DPLG - Diplômée de l'Institut de Topométrie
Chartered Surveyor MRICS
Membre de la Chambre Nationale des Experts en Copropriété
Membre de l'Ordre n° 5009
M vbollaert@tartacede-bollaert.geometre-expert.fr

Successeurs de Michel TARTACÈDE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Réception sur rendez-vous

PLISSON IMMOBILIER
SERVICE SYNDIC
Mme Maeva PLISSON
34, rue Eugène Flachat
75017 PARIS 17E

N° Dossier	**220790 / 21/422**
Devis N°D22041111	

DEVIS

Compte n°

Paris, le 26/04/2022.

Adresse des travaux : 138-140, rue de Crimée/4bis, rue Léon Giraud 75019 PARIS 19E

Objet : Etat Descriptif de Division Modificatif

Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
Fourniture d'un exemplaire de la nouvelle grille et du cahier numérique au format pdf correspondant.				
Droit fixe	250,00	1		250,00
Par charge chauffage à calculer (concerne les lots n° 94 à 108 inclus et 110 à 146 inclus en tenant compte de notre modificatif de janvier 2022)	10,00	52		520,00

Nota :

• Ce devis n'inclut pas les éventuels frais de reproduction d'actes par les notaires.

• Dans les immeubles qui ne disposent pas de compteurs de calories, les critères de répartition des charges se basent soit :
- sur les volumes chauffés;
- sur la superficie chauffée (chauffage par le sol);
- ou sur la surface de chauffe des radiateurs. Deux cas peuvent alors se présenter : soit les radiateurs sont homogènes dans leur coefficient thermique, soit ils sont d'origine diverses et il convient de se rapprocher d'un chauffagiste professionnel pour obtenir les coefficients thermiques.
La commission copropriété de l'ordre des géomètres-experts recommande l'utilisation de la méthode des volumes chauffés.

• Pour le changement du mode de répartition indiqué dans le Règlement de Copropriété (proportionnellement à la surface de chauffe des éléments de radiateurs) au mode de répartition proportionnellement au volume chauffé des lots, la nouvelle grille de devra être votée à l'unanimité des copropriétaires.

Date, « Bon pour accord » et signature.
Proposition valable 30 jours

Montant HT	6 770,00
Total TVA 20%	1 354,00
Total TTC €	**8 124,00**

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

SIRET 424 838 183 00020 - APE 7112A - T.V.A intracommunautaire : FR 36 424 838 183 00020
Membre d'une association agréée - Le règlement par chèque est accepté
Règlement à réception (mention rendue obligatoire par la loi du 31 Décembre 1992)
Conformément à la loi du 15 Janvier 2001, des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal hors taxes, toutes taxes en sus, seront exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.
En application de la loi n°80.335 du 12 mai 1980, les documents, marchandises ou prestations fournies restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix total.